

Bonjour Roxane

Trouve nos réponses à l'avis de l'UNCANSS : **INSTALLATIONS CVC**

PRO - CVC Descriptif

- La maîtrise d'œuvre devra s'assurer de la conformité de son installation avec le décret n° 95_408 du 18 avril 1995 révisé par le décret N° 2006_1099 du 31 août 2006, concernant les bruits de voisinage.
- Le niveau acoustique en dB entre 22h et 7h, à 2 m des façades des constructions voisines à usage d'habitation ou des terrains, selon le règlement d'urbanisme et/ou le cahier des charges de la zone, pouvant recevoir des constructions à usage d'habitation, provoqué par les installations techniques du bâtiment, ne doit pas dépasser celui de l'ambiance spectrale sonore augmentée de 3 dB (émergence) qui règne en l'absence de fonctionnement de ces installations. Le niveau de cette émergence à respecter est de 5 dB entre 7h et 22h.

Une étude d'impact acoustique a été réalisée et diffusée en phase APD – Elle sera ajouté dans le dossier DCE lors de sa diffusion.

- L'UncanSS rappelle à la maîtrise d'œuvre que la préconisation d'une marque ou l'orientation à un choix d'une marque sont interdites dans les marchés publics. La maîtrise d'œuvre doit décrire les besoins du maître d'ouvrage et spécifier les qualités techniques environnementales et réglementaires des équipements à installer.

Une marque et type sont indiqués mais avec les mots « **ou techniquement équivalent** »

- Le bas de page du document mentionne « Lot n°9 CV-CFO-CFA », alors qu'il s'agit du lot n°8.

Prise en compte de la remarque lors de la mise à jour du DCE

- 1.7.1 Plans : Les plans de principe du lot C.V. sont absents du dossier.

Il y a du avoir une confusion car Les plans étaient bien présents dans le dossier PRO-DCE

- 5.3.1.1 Canalisations acier noir ou multicouche : les réseaux de chauffage en multicouche sont proscrits pour garantir la tenue mécanique, la résistance à la température et conformité réglementaire.
- 5.3.1.4 Canalisations flexibles : le raccordement des terminaux de chauffage au réseau de distribution par des canalisations flexibles est déconseillé. Privilégier des raccords rigides (acier ou cuivre) conformes aux DTU pour garantir la pérennité, la tenue mécanique et la sécurité.

Prise en compte des remarques lors de la mise à jour du DCE

- 5.4.2 Centrale de traitement d'air : il est recommandé d'installer des batteries à eau réversibles (chaud/froid) plutôt que des batteries électriques. Cette solution est conforme

références (études, notes, projets) des batteries électriques. Cette solution est conforme aux bonnes pratiques RT existant et contribue à l'atteinte des objectifs du Décret tertiaire.

Nous avons dû respecter une enveloppe budgétaire pour cette mission et avec des CTA avec batterie électrique nous respectons cette enveloppe et le décret tertiaire sinon nous ne l'aurions pas proposé.

Dans le DCE, nous mettrons en variante 2 CTA avec PAC intégrée (pour les Bâtiments A et C) et une avec batterie chaude (bâtiment B) car une CTA avec PAC intégrée ne rentre pas dans le local.

Documents manquants :

- Étude thermique conforme à la réglementation en vigueur avec justificatif (rapport complet)
- Schémas, plans de principe et coupes des installations hydrauliques et aérauliques.

L'étude thermique, le bilan de puissance, schémas, plans de niveaux seront transmis dans le DCE mis à jour

Je suis à ta disposition pour tous renseignements
Cordialement



Nicolas CASTEL
Chargé d'affaires Elithis Solutions
Mob. +33 6 07 45 47 08

ELITHIS - OTEIS
71 Bis Avenue Jean Jaurès - BP 72125
21021 DIJON CEDEX



De : Roxane BARCA | AME <r.barca@ameameame.fr>

Envoyé : vendredi 16 janvier 2026 12:58

À : Olivier KECH | AME <o.kech@ameameame.fr>; Nicolas CASTEL <nicolas.castel@elithis.oteis.fr>; Sarah MINERY | AME <s.minery@ameameame.fr>; Tulay EMERIAU | AME <t.emeriau@ameameame.fr>

Objet : URSSAF MAJ PRO pour le 23/01

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des éléments qui ont été énoncés lors de la réunion d'hier pour les mises à jour du PRO de l'URSSAF.
Je joins également pour mémoire les rapports de l'UCANS et BCT.

Les éléments doivent être transmis pour le 23 janvier à la maîtrise d'ouvrage.

REUNION URSSAF – 15/01/2026

PGC fait par SPS,

- à intégrer dans consultation des entreprises
- Classement ERP en 5ième catégorie (à confirmer ainsi qu'effectifs par niveaux)
- A faire suivre de MOE à Alpes contrôle,
- Pas de commission de sécurité, on a déposé une DP puisque par de construction de plus de 10 m2

Général :

- Mention « ou équivalent » avec marques
- Vérifier les numéros de lots sur les pages (**attention lot sols souples supprimé donc lot 08- CVC_CFO CFA**)
- Étude thermique à rajouter dans le dossier PRO
- Etude acoustique à rajouter dans le dossier PRO
- Diagnostics préalables (archi/Tech/Structure) à rajouter dans le dossier PRO

ELITHIS

- Corrections valeurs SD
- **Faire étude point de rosée sur façade FOB du patio**
- D'après BCT : Composition de paroi : OSB coté extérieur bloque la vapeur d'eau risque de condensation dans l'isolant. Mise en place d'un pare-vapeur côté intérieur avec le bon coefficient Sd.
- Répondre aux avis de l'UCANSS et BCT sur les lots techniques

AME

- Couvertines : support état suffisant pour fixer les couvertines ? maçonnerie soit béton. Situé sur bâtiment B qui date de 2011, si le béton est en état et étanché, on est OK. Vérifier hauteur acrotère pour relevé suffisant. On vient avec garde-corps : attention aux efforts en fixation en pied de GC, surtout sur maçonnerie.
Relevés suffisants car 50 à 70cm de haut. Détail système de fixation à définir. Photos et croquis peuvent être envoyées à Alpes et précisé avec entreprise.
- Menuiserie alu : mur rideau ? problématique de dilatation. Attention : DTU pas pareil pour fenêtre et mur rideau. DTU 33.1 à mentionner dans CCTP, et rajouter qu'il faut châssis sous avis CSTB.
A 1m50 de largeur de part et d'autre de la porte + porte elle-même, vitrage stadip sécurité 2 faces minimum (**1face sur les**

docs, à préciser 2 faces)

- Diag structurel : dalle béton va être renforcée par profilés métalliques, pour recevoir PAC. Dans CCTP, profilés sur plots càd sur dalle ? (à revoir)

Faire schéma de principe. Portée importante d'acrotère à acrotère, on a appui intermédiaire.

Plan de dimensionnement et guide pour orienter entreprise.

Pas de sondage sur cette dalle, car inaccessible à cause du complexe d'étanchéité.

- Façades : déterminer système de fixation de l'ITE, selon nature du support. Essais d'arrachements prévus dans le marché. Le doublage ITI est conservé, et on fait ITE en respectant règle des 2/3 1/3.
- Couverture : création de porte à faux/ débord de toit autour du bâtiment. Diag structure à transmettre en complément du dossier DCE. Attention si chéneau débord où va l'eau, et dispositions contre infiltration. On change le chéneau ? (possibilité chéneau à tôle colaminé ?)

Cordialement,

Roxane Barca

CHEFFE DE PROJET

Diplômée d'état en architecture

& habilitée à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre

07 86 79 45 40

r.barca@ameameame.fr



39 avenue Pierre 1er de Serbie

75008 Paris

ameameame.fr

N° Ordre des Architectes : S06262

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts



